

perfectionnement technique du matériel utilisé, les quotas, la réduction minimum des zones interdites aux vols feront en sorte que ces vols entraîneront un accroissement réel de l'ouverture et de la transparence militaire.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant parler des négociations sur les forces conventionnelles en Europe. Selon nous ces négociations doivent également s'adapter aux circonstances en évolution.

Les faits récents dans la situation politique et militaire de l'Europe exigent qu'un accord soit signé en 1990. Puisque les grandes lignes de cet accord se dessinent déjà aux négociations, il est particulièrement important de ne pas retarder les décisions politiques nécessaires pour conclure un tel accord.

Selon nous, les conditions indispensables à ces décisions sont déjà réunies en ce qui concerne les questions les plus importantes qui sont abordées à ces négociations.

En ce qui concerne les forces aériennes, il semble qu'un consensus se dégage sur la nécessité de limiter tous les aéronefs de combat. Le débat devrait donc porter maintenant sur les sous-catégories en litige qui doivent être limitées et sur la manière d'appliquer ces limitations.

Les besoins de la stabilité européenne ainsi que de la sécurité égale de tous les participants doivent être pris en compte lorsqu'on élaborera cet accord. Nous estimons qu'un plafond commun devrait s'appliquer à toutes les unités d'aéronefs aptes au combat, à l'aviation navale basée à terre de façon permanente et aux bombardiers moyens. En ce qui concerne les bombardiers stratégiques et les avions d'interception de la défense anti-aérienne soviétique intérieure, des solutions spéciales devront être trouvées.

Nous apprécions beaucoup la proposition qui a été faite par le Président Bush le 2 février. Nous estimons qu'il s'agit là d'une étape importante sur la question des troupes, du personnel. Cette proposition est tout à fait conforme au concept qui a été avancé par la délégation hongroise à Vienne, le 18 janvier, et qui préconisait une réduction des troupes stationnées au niveau le plus bas possible.

Cette proposition nous permet ainsi de trouver un terrain d'accord sur une base acceptable pour tous, conforme à la règle du niveau suffisant, en établissant une limite supérieure des troupes stationnées à l'étranger par tous les participants tout en reportant à plus tard une limitation globale du personnel qui pourrait être réalisée dans le cadre d'un accord ultérieur.

Je pense que nous devons avoir une attitude ouverte en ce qui concerne la période qui suivra cette première phase des FCE. Notre avis actuel, c'est que la base conceptuelle des négociations en cours, c'est-à-dire l'attitude qui consiste à aborder le problème

